



**PRÉFET  
MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique  
Division « Action de l'État en mer »**

Brest, le 16 novembre 2022  
N° 2022/239

**ARRÊTÉ**

Portant modification de l'arrêté n° 2021-183 du 08 décembre 2021 du préfet maritime de l'Atlantique portant délégation de signature à Monsieur Hugues Vincent, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral du Finistère.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

**SUR PROPOSITION** de l'adjoint au préfet Maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 5 de l'arrêté n° 2021/183 du 08 décembre 2021 du préfet maritime de l'Atlantique portant délégation de signature à Monsieur Hugues Vincent, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral du Finistère est remplacé par les dispositions suivantes :

*« Article 5*

*En cas d'absence ou d'empêchement du délégué à la mer et au littoral du Finistère, délégation de signature est donnée à :*

- *Monsieur Philippe Landais, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service littoral ;*
- *Monsieur Pierre Vilbois, administrateur en chef des affaires maritimes, chef du service activités maritimes ;*
- *Madame Nancy Léger, administratrice principale des affaires maritimes, cheffe du pôle littoral et affaires maritimes de Brest – Morlaix ;*
- *Monsieur Théophile Manteau, administrateur principal des affaires maritimes, chef du pôle littoral et affaires maritimes Le Guilvinec – Concarneau ;*

*pour l'application des dispositions de l'article 1er. »*

## Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas  
préfet maritime de l'Atlantique,  
**Original signé**